



**DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION
N° 2024-53**

OBJET : Marchés publics n°2024-16 et 2024-17 relatifs à l'acquisition de matériels de sonorisation, d'éclairage et de draperie scénique pour le Tremplin

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique concernant le recours à l'appel d'offres ouvert ;

Vu la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence effectué sur la plateforme de dématérialisation « centreofficielles.com » en date du 17 mai 2024 à 15h20 et la publication au dans le journal d'annonces légales La Montagne sous le n° CF169214 ;

Vu les candidatures et offres remises par les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 Matériels de sonorisation :

- STS MASSIF CENTRAL, située 3 rue du Champ Lamet à Pont-du-Château (63430)
- MANGANELLI, située 1 rue Blériot à Clermont Ferrand (63100)
- SLJ, située 33 avenue des Temps Modernes à Chasseneuil du Poitou (86360)

- Pour le lot 2 Matériels d'éclairage et de draperie scéniques :

- STS MASSIF CENTRAL, située 3 rue du Champ Lamet à Pont-du-Château (63430)

Vu le respect par les soumissionnaires de la date et de l'heure limite de remise des candidatures fixée au 14 juin 2024 à 12h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'à la suite d'un examen attentif des pièces communiquées par les entreprises, les offres présentées par la société STS MASSIF CENTRAL doivent être regardées comme économiquement les plus avantageuses eu égard au besoin de la collectivité et peuvent dès lors être retenues par M. Jean-Paul CUZIN, Maire de Beaumont, agissant en qualité de Pouvoir Adjudicateur ;

DECIDE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 063-216300327-20240702-MPMD20240702_01-CC



ARTICLE 1 : DE CONCLURE le contrat suivant :

Marché public de fournitures n°2024-16 relatif aux matériels de sonorisation pour la salle Le Tremplin avec la société STS MASSIF CENTRAL, située 3 rue du Champ Lamet à Pont-du-Château (63430), pour un montant Hors Taxes de 25 674,52 €.

ARTICLE 2 : DE CONCLURE le contrat suivant :

Marché public de fournitures n°2024-17 relatif aux matériels d'éclairage et de draperie scéniques pour la salle Le Tremplin avec la société STS MASSIF CENTRAL, située 3 rue du Champ Lamet à Pont-du-Château (63430), pour un montant Hors Taxes de 80 468,83 €.

ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrôle de légalité, d'un affichage à la porte de la Mairie, d'une publication sur le site internet de la commune et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 2 juillet 2024

Le Maire de Beaumont,



Jean-Paul CUZIN

PUBLIE OU NOTIFIE LE :